

REGLEMENT DU CONCOURS - Expo idéale

1) SOCIETE ORGANISATRICE

La société Bayard Editions, située 18 rue Barbès – 92120 Montrouge, organise **du 1^{er} septembre 2020 au 20 décembre 2020 à minuit** un concours intitulé « Concours l'expo idéale », en partenariat avec l'Expo Idéale (<https://lexpoideale.com/fr/>) et l'Association Générale des Enseignants des Ecoles (AGEEM) (ci-après le « Concours »).

A ce titre, Bayard Editions enverra à une liste de contacts un emailing et distribuera des flyers lors du congrès de l'AGEEM, afin d'inviter les écoliers de la petite section de maternelle au cours préparatoire à participer au Concours, via un adulte membre de l'établissement scolaire (enseignant) (ci-après « l'Adulte référent »).

Bayard Editions invitera aussi les Adultes Référents à participer via son site internet <https://leblogjeunesse.bayard-editions.com/>.

1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux élèves de petite section de maternelle dont l'école est située en France métropolitaine, Belgique et Suisse.

La participation au Concours implique l'acceptation du présent Règlement dans son intégralité par l'Adulte Référent. Le non-respect du présent Règlement entraînera l'annulation de la candidature de la classe participante (ci-après le « Participant »).

Le présent Concours n'étant pas une loterie commerciale, les frais de participation au concours ne sont pas remboursés.

Toute participation est effectuée sous l'entière responsabilité de l'Adulte Référent.

2) DEROULEMENT DU CONCOURS

Pour participer, l'Adulte Référent devra créer avec sa classe une exposition idéale, consistant à créer un projet collaboratif, en s'inspirant des gestes, de l'imaginaire et des idées d'Hervé Tullet. A la fin, le groupe créé une exposition, dont l'installation a autant d'importance que le processus de création. Rendez-vous sur www.lexpoideale.com pour vous inspirer, vous laisser guider et mieux comprendre le projet. L'Adulte référent devra envoyer maximum 10 photos de l'installation créée à concoursbayareditions@bayard-presse.com pour valider sa participation. L'Adulte Référent inscrit sa classe. Une seule participation par classe est autorisée.

L'Adulte Référent devra renseigner les informations suivantes par email : adresse de l'école, mail, numéro de téléphone de l'école et/ou de l'Adulte référent, niveau de la classe, expliquer le moment fort de la réalisation de son exposition idéale.

L'Adulte Référent est entièrement responsable de tous les contenus réalisés par le Participant qu'il inscrit.

La participation devra être adressée par l'Adulte Référent suivant la procédure mentionnée ci-dessus du **1^{er} septembre 2020** au **20 décembre 2020** inclus. Les participations adressées par l'Adulte Référent après le 20 décembre 2020 seront considérées comme nulles et non avenues.

La sélection des meilleures créations se fera du 11 janvier 2021 au 24 janvier 2021 (ci-après la « Date de Clôture ») suivant les modalités définies à l'article 4 du présent Règlement.

L'envoi des lots aura lieu à partir du 25 janvier 2021.

3) CONDITIONS DE SÉLECTION

Les articles gagnants seront sélectionnés par un jury. Le jury sera composé des personnes suivantes : Hervé Tullet – auteur et illustrateur ; Léo Tullet – coordinateur expo idéale ; Isabelle Bézard – éditrice Petite Enfance ; Lorna Benour – attachée de presse et Léila Roebben – chef de produit (ci-après le « Jury »).

Le Jury élira vingt (20) classes gagnantes, en se fondant sur : la créativité, le sens artistique et l'installation en elle-même.

Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Aucune indemnité ne sera versée aux articles non primés.

4) PALMARES ET RECOMPENSES

Pour chaque exposition, chacune des vingt (20) classes sélectionnées recevra et/ou pourra bénéficier d'un des lots suivants (attribués par classe) :

A gagner : 1^{er} prix : une rencontre avec Hervé Tullet.

Du 2^{ème} au 5^{ème} prix : 5 livres de la collection « Hervé Tullet »

Du 6^{ème} au 10^{ème} prix : 3 livres de la collection « Hervé Tullet »

Du 11^{ème} au 20^{ème} prix : 1 livre de la collection « Hervé Tullet »

Si les circonstances l'exigent, Bayard Editions se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de même valeur ou de caractéristiques proches. En aucun cas le prix gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou un autre prix de même valeur, ni faire l'objet d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, ni d'une réclamation. Les prix des lots sont susceptibles de variation et ne constituent pas un engagement sur leur valeur.

La responsabilité de la société organisatrice se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leur acheminement et/ou à l'occasion de leur utilisation et/ou en raison d'un défaut de fabrication (sauf pour les titres/produits édités par la société organisatrice).

Les lots ne pourront être échangés contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire.

La responsabilité de la société organisatrice se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion du déplacement de l'auteur (or incident relevant de sa propre responsabilité) et/ou de l'utilisation des lots. Il est notamment précisé que la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout incident susceptible d'intervenir lors de la rencontre avec Hervé Tullet, lié à l'espace et/ou au matériel mis à disposition par l'école à cette fin.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si la rencontre est annulée et/ou reportée pour quelque raison que ce soit.

5) OBTENTION DES LOTS

L'Adulte Référent sera informé personnellement par courrier à l'adresse de l'école référencée lors de sa participation ou par mail ou par téléphone au plus tard le 25 janvier 2021, et les gagnants seront dévoilés (nom de l'école + classe concernée) ensuite sur le blog le même jour (<https://leblogjeunesse.bayard-editions.com/>).

Si l'Adulte Référent ne peut être informé car son adresse postale ou mail ou contact téléphonique est erroné, ou s'il ne réclame pas son lot dans un délai d'un (1) mois à compter du 25 janvier 2021 la société organisatrice pourra procéder à une nouvelle attribution du lot parmi les participants au Concours.

Les gagnants résidant hors France métropolitaine recevront leurs lots par voie postale.

Les lots seront adressés à l'adresse de l'école en colissimo ou colissimo recommandé selon la nature des lots.

6) PUBLICITE ET PUBLICATION DE L'ARTICLE

Du seul fait de sa participation au présent Concours, chaque participant autorise par avance Bayard Editions à utiliser son prénom pour toute opération de promotion liée au présent Concours, dans la limite de trois ans à compter de la Date de Clôture du Concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit. Une autorisation de droit à l'image pourra être adressée aux parents des participants, ou à la personne détentrice de l'autorité parentale après l'annonce des résultats.

De la même manière, du fait de sa simple participation, chaque participant autorise l'exploitation des photographies de l'exposition. Cette autorisation est consentie pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de Clôture du concours. Chaque participant autorise ainsi expressément Bayard Editions à reproduire les photographies de l'exposition librement sur tous supports en ce compris notamment sur le blog de Bayard Editions et tous les magazines appartenant au groupe Bayard. Les participants autorisent également le partenaire de Bayard Editions, le Partenaire, l'Expo idéale, à reproduire les photographies de l'exposition sur www.lexpoideale.com, dans les mêmes conditions que ci-avant énoncées.

Bayard Editions se réserve le droit de publier, sur quelque support que ce soit, les photographies de l'exposition, et ce sans que les participants puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice des lots.

L'Adulte Référent garantit que :

- L'exposition, son concept et les photographies communiquées constituent des œuvres originales ;
- les élèves en sont l'auteur ;

- que les élèves n'ont introduit dans l'exposition et/ou les photographies aucune reproduction même partielle d'œuvres ou d'interprétations protégées au titre du droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur et appartenant à des tiers, ni aucune réminiscence de telles œuvres, susceptible de violer les droits de ces tiers et d'enfreindre la réglementation en vigueur relative notamment à la contrefaçon.

7) RESPONSABILITÉ

La participation au Concours étant réalisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, Bayard Editions ne pourra être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive:

De toutes informations diffusées sur les services consultés,

- De la transmission des données,
- De la saturation du réseau,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le Concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la volonté de Bayard Editions rendant impossible le maintien du Concours en ligne, tels que exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc...

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable des retards, pertes, erreurs imputables à la POSTE.

Il est expressément précisé que les participations ne seront pas conservées par la société organisatrice. La responsabilité de la société organisatrice ne peut donc être recherchée pour défaut de conservation des participations.

8) APPLICATION DU REGLEMENT

Bayard Editions prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le Règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent Concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelque raison que ce soit. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler le Concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

La participation à ce Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement de la part de chaque participant. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un (1) mois à compter de la date de clôture du Concours.

Toute interprétation litigieuse du présent Règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par Bayard Editions. Toute fraude ou non respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, Bayard Editions se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

9) UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participations par Bayard Editions. À défaut, les participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont communiquées, le cas échéant, aux prestataires les traitant.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort à l'adresse suivante, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité : Bayard Editions, 18 rue Barbès – 92120 Montrouge.

10) MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site <https://leblogjeunesse.bayard-editions.com/> et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Bayard Editions Jeunesse

Service marketing - Expo idéale

18, rue Barbès

92120 Montrouge.